



Syndicat Intercommunal de La Vallée du Haut-Giffre

Procès-Verbal de réunion Conseil Syndical du 28 octobre 2025

Date de convocation : 20/10/2025
Lieu de la réunion : 1 place du Champ
de la Poste, 74440 Verchaix.
Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de votes exprimés : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi vingt-huit octobre, le Syndicat de la Vallée du Haut Giffre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.
Titulaires présents : BARBIER Alain, BOUVET Jérémie, JUBEAU Christelle, RICCO Olivier, ROUILLER-MARTIN Pascal.
Secrétaire : JUBEAU Christelle

Monsieur le Président demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter concernant le dernier compte-rendu de réunion. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. PREPARATION HIVER 2025/2026 :

• MISE A JOUR DES TARIFS DU NORDIC PASS SAISON NATIONAL JEUNES

Monsieur le Président informe l'assemblée que les tarifs nationaux pour les jeunes ont été modifiés par Nordic France après le 1^{er} juillet dernier, et sont différents des montants qui avaient été votés par le SIVHG. Il propose d'approuver les tarifs fixés par Nordic France, comme suit :

	Tarif voté le 1 ^{er} juillet	Tarif voté par Nordic France
NP National jeune – tarif prévente	75€	77€
NP National jeune – tarif normal	90€	92€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

• *Valide les montants votés par Nordic France pour l'hiver 2025/2026 :*

- *NPass National jeune en prévente : 77€*
- *NPass National jeune tarif normal : 92€*

• RECONDUCTION DES CONVENTIONS « PARTENAIRES »

✓ **Location de paret**

Le Président propose de renouveler la convention avec l'association MontParet, permettant de louer des paret sur le site de Joux Plane.

Il résume la convention proposée :

- Pas de changement dans les articles existant l'hiver dernier (notamment le tarif de location à 8€, le reversement de 50% des recettes à l'association)
- Ajout d'un article à la demande de l'association : instauration d'une caution de 8€ par location pour pallier la casse et le coût des réparations induit.

Les membres du Conseil, après discussion, ne souhaitent pas faire appliquer un principe de caution car cela ne leur paraît pas applicable à Joux Plane (problème du mode d'encaissement et difficile à gérer pour le personnel, risque d'une baisse significative du nombre de location).

Ils souhaitent proposer à l'association Montparet

- De ne pas insérer ce nouvel article à la convention

- D'éventuellement proposer une augmentation raisonnable de leur tarif qui pourrait aider à pallier ces frais de réparation

Le Conseil délibérera sur la proposition de convention lors de sa prochaine séance.

✓ **Mis à disposition d'un fauteuil-ski**

Le Président rappelle que le SIVHG et l'association Handi-Glisse sont liés par une convention tacitement reconductible permettant la mise à disposition gratuite d'un fauteuil-ski fourni par l'association.

Les élus sont informés que l'association Handi-Glisse va acheter un nouveau fauteuil d'une valeur de 5000€ HT. Ce fauteuil sera plus adapté au terrain ayant du dénivelé et serait mis en prêt à Joux Plane.

Le Fauteuil actuel, plus adapté aux terrains plats, serait descendu sur le fond de vallée (secteur Morillon-Samoëns ou Fer à Cheval, selon les ouvertures des sites)

Il y aurait donc 2 fauteuils mis à disposition.

De plus, l'association Handi-Glisse propose d'ajouter à la convention « que l'association Handi-Glisse peut emprunter ses propres fauteuils et les déplacer pour des besoins ponctuels (Manifestations, demandes privées...) »

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide l'ajout de la mention « Handi-Glisse peut emprunter ses propres fauteuils et les déplacer pour des besoins ponctuels (manifestations, demandes privées...) »*
- *Autorise le Président à signer la convention ainsi modifiée*

✓ **Poneys et calèche**

Le Président propose de renouveler la convention qui lie le SIVHG et Monsieur David Raymond, permettant l'activité balade en poneys et calèche sur le domaine nordique. La convention serait inchangée par rapport à l'hiver dernier. Il rappelle qu'une indemnité de 150€ par semaine est demandée par le SIVHG lorsque les conditions d'enneigement permettent une bonne pratique de l'activité.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Donne son accord pour renouveler la convention « balade à poney et calèche » à l'identique par rapport l'hiver dernier*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*

• **PARKING DU FER A CHEVAL**

Le président rappelle à l'assemblée qu'à compter de cet hiver les parking P1 et P2 du Fer à Cheval seront payants. Pour éviter aux fondeurs d'avoir à payer un parking en plus de leur forfait de ski, il a fait les demandes suivantes à la commune de Sixt :

- Pouvoir affecter le parking de Nambride, gratuit, comme parking de départ nordique
- Pouvoir créer une piste de ski de fond du parking de Nambride au Pont de l'Eau-Rouge
- Pouvoir utiliser le chalet d'accueil du parking par le service des pistes pour la saison 2025/2026

Monsieur le Maire de Sixt a répondu par courrier en date du 17 octobre 2025 :

- « La commune de Sixt-Fer-à-Cheval donne son accord pour le passage de la piste de ski de fond et pour son entretien par le SIVHG conformément au tracé présenté dans les documents joints au courrier du SIVHG. Elle valide également la demande de déneigement du parking de Nambride ».
- « Le parking de Nambride devra être clairement identifié comme parking dédié aux fondeurs ».
- « Le stationnement des autres visiteurs devra être balisé en direction du parking P1 ».
- « La commune accepte la mise à disposition du chalet d'accueil du parking de Nambride pour un usage temporaire durant la période d'ouverture du domaine, cette mise à disposition fera toutefois l'objet d'une compensation financière, dont les modalités pratiques pourront être définies directement avec les services municipaux ».

Le conseil syndical souhaite proposer à la commune de revoir les modalités pour les piétons, pour qu'il y ait tout de même un traçage et balisage minimaux, afin que les piétons n'empruntent pas les pistes de ski (pour les piétons qui se gareraient sur le parking malgré les panneaux indicatifs).

Concernant les travaux nécessaires à la création de la piste au départ de Nambride, les élus confirment l'accord qui avait déjà été donné lors d'une précédente réunion. Il est rappelé que la dépense était prévue au budget.

Le Conseil Syndical procède à un vote :

- *A la proposition d'avoir un parking dédié à condition d'y installer un balisage pour les « non fondeurs » :*

Le Conseil, à l'unanimité

- *donne son accord*
- *A la proposition de pouvoir utiliser le chalet du parking de Nambride, moyennant une contribution financière :*

Le Conseil, à l'unanimité

- *Rejette la proposition*
- **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAMOËNS POUR L'ENCAISSEMENT DE SES SECOURS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée la demande de la commune de Samoëns, concernant l'encaissement de ses secours ski alpin :

Depuis 2023 les encaissements étaient faits à la maison médicale car la commune avait un agent sur place. Ce ne sera plus possible à partir de cet hiver, en conséquence la commune s'est rapprochée du SIVHG et propose une convention pour que les agents du domaine nordique puissent encaisser les secours ski alpin au point d'accueil nordique situé dans l'office du tourisme de Samoëns.

En pratique :

Les pisteurs du domaine alpin saisissent leurs secours sur un logiciel spécifique, la facture est créée automatiquement suite à leur saisie.

Les blessés reçoivent la facture par mail avec un lien pour payer en ligne. Mais ils ont également la possibilité de payer au guichet. Ce guichet serait à l'accueil nordique.

Le travail qui incomberait aux agents d'accueil du SIVHG serait limité à encaisser des secours à l'aide du logiciel spécifique et d'un TPE fourni par la commune : saisie des encaissements, édition des factures, point hebdomadaire.

L'horaire fixé pour les encaissements est : tous les jours de 14h30 à 17h

Un agent de la commune assure le suivi des secours, forme et accompagne les agents du SIVHG, effectue les encaissements en cas d'indisponibilité ou surcharge d'activité au niveau de l'accueil nordique.

La convention est conclue pour la période du 15 décembre 2025 au 20 mars 2026

Les conditions financières sont proposées comme suit :

« La base de calcul du montant estimé de la prestation est faite en prenant en considération que la moitié des paiements se feront en direct à l'accueil nordique du syndicat. De même, le temps moyen pour le traitement d'un dossier est estimé à 15 mn.

Le coût prévisionnel est donc le suivant :

*50% du nombre de secours 2024-2025 * 15mn par gestion de dossier * cout horaire des agents du syndicat*

414 secours n-1 * 50 % * 0.25h par dossier * 23.14 €/ h = 1197,50 €

arrondi à 1200 € pour la période de la convention.

Les agents du Syndicat devront remplir un recensement des encaissements effectués avec une estimation du temps de traitement afin de s'assurer que le montant estimé soit concordant avec le temps réellement effectué. Un avenant à la convention pourra être établi en fin de saison pour prendre en considération cette différence. »

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à la demande. Ils souhaitent toutefois que le coût horaire des agents du SIVHG soit mis à jour afin de tenir compte du coût correspondant à l'hiver 2025/2026

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la convention proposée à condition de mettre à jour le coût horaire pour qu'il se base à minima sur le coût réel*
- *Autorise le Président à signer tout document relatif à cet effet*
- **NOUVELLE EDITION DU TOPO RAQUETTE/TARIF**

Une nouvelle édition du topo raquette « promenades hivernales dans la vallée du Haut-Giffre » est en cours de réalisation, avec quelques modifications :

- Ajout de » 3 itinéraires :
 - Refuge de Bostan
 - Refuge de la Golèse
 - Boucle des 3 villages
- Modification du sommaire pour une lecture du bas vers le haut de la vallée
- Nouvelle cartographie des itinéraires

Le coût de fabrication (graphisme + impression) augmente de 0,95€ l'unité, par rapport à la précédente édition. Le Président propose en conséquence de modifier les tarifs en appliquant une augmentation de 1€, soit :

	Prix unitaire
Topo Tarif public	9€
Topo Tarif réduit (appliqué aux offices du tourisme de la vallée)	7€

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide la proposition du Président*
- *Fixe le tarif unitaire du topo-guide « promenades hivernales dans la vallée du Haut-Giffre » ainsi :*
 - *Tarif public : 9€*
 - *Tarif réduit (OT) : 7€*

- **DIVERS POINTS D'ORGANISATION**

- ✓ **Préouverture**

Monsieur le Président expose à l'assemblée les prévisions d'ouverture et d'embauche pour la saison 2025/2026 :

- Préouverture le week-end du samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025
 - Un seul secteur, fixé en fonction de l'enneigement
 - Embauche d'un dameur et de l'adjoint au responsable
 - Fermeture du site la semaine suivante pour la mise en place
- Préouverture le week-end du samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025
 - Un seul secteur fixé en fonction de l'enneigement
 - Embauche d'un dameur, de l'adjoint au responsable et d'un pisteur supplémentaire (car un agent titulaire sera en formation)
 - Le secteur reste ouvert la semaine suivante avant ouverture complète
- Ouverture complète à la date des vacances scolaires : Samedi 20 décembre 2025
 - Embauche des saisonniers : Mercredi 17 décembre 2025
 - Embauche des hôtesse d'accueil au plus tard le lundi 15 décembre 2025

- ✓ **Refonte balisage raquette**

Monsieur le Président expose à l'assemblée les besoins de refonte du balisage piéton/raquette sur l'ensemble du périmètre de la compétence nordique détenue par le SIVHG

- A ce jour le balisage piéton/raquette de couleur orange porte à confusion sur les sites nordiques car le balisage directionnel ski de fond est également pourvu de cette même couleur en accord avec la charte graphique « Haut-Giffre Nordique »

- Les usagers des sites nordiques confondent balisage piétons et balisage ski de fond provoquant des erreurs d'itinéraires et des conflits d'usage.
- En date de juin 2014, la norme AFNOR AC-S52-109 fixe la couleur violette comme référence du balisage piéton/raquette.

Afin de suivre la norme et de simplifier la lecture des itinéraires pour les utilisateurs des sites d'Haut-Giffre Nordique, Monsieur le Président propose de refondre le balisage piéton/raquette.

En s'appuyant sur le devis d'XL Print, le tableau suivant des coûts par secteur et type de balisage est proposé :

Devis XL Print octobre 2025

Au Budget : 1480,00€ TTC

Besoins par sites					
	Joux-Plane	Sixt et Fer-à-Cheval	Vallée	Itinéraire raquettes	Total €TTC
Type	Balises rondes diamètre 30cm	Balises rondes diamètre 30cm	Balises rondes diamètre 30cm	Balises rondes diamètre 30cm	
Prix à l'unité TTC	10,124	10,124	10,124	10,124	
Quantité	10	50	0	280	340
Montant TTC	101,244	506,220	0,000	2834,832	3442,296
Type	Rectangles 40*30cm	Rectangles 40*30cm	Rectangles 40*30cm	Rectangles 40*30cm	
Prix à l'unité TTC	13,504	13,504	13,504	13,504	
Quantité	40	65	106	0	211
Montant TTC	540,144	877,734	1431,382	0,000	2849,260
Type	Rectangles 30*10cm	Rectangles 30*10cm	Rectangles 30*10cm	Rectangles 30*10cm	
Prix à l'unité TTC	3,379	3,379	3,379	3,379	
Quantité	0	0	105	0	105
Montant TTC	0,000	0,000	354,816	0,000	354,816
Type	Flèches 30*10cm	Flèches 30*10cm	Flèches 30*10cm	Flèches 30*10cm	
Prix à l'unité TTC	3,379	3,379	3,379	3,379	
Quantité	5	30	0	110	145
Montant TTC	16,896	101,376	0,000	371,712	489,984
Type	Flèches 50*15cm	Flèches 50*15cm	Flèches 50*15cm	Flèches 50*15cm	
Prix à l'unité TTC	8,435	8,435	8,435	8,435	
Quantité	30	62	0	10	102
Montant TTC	253,044	522,958	0,000	84,348	860,350
Total	911,328	2008,288	1786,198	3290,892	7996,705
Frais graphisme	181,5528				
	1092,881	Année N+1	Année N+2	Année N+3	

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Donne son accord au changement de couleur du balisage piéton/raquette pour utiliser la couleur violette de la norme Afnor, en échelonnant les achats sur plusieurs années*
- *Donne son accord pour commander le balisage piéton/raquette pour le site de Joux-Plane à hauteur de 1480.00€TTC*

✓ Formation pisteur 2026

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'inscrire au budget 2026 les 3 unités de formation ainsi que l'hébergement permettant à Renaud Joly, occupant un poste de daineur/pisteur nordique au SIVHG, de finaliser son Brevet de Pisteur Nordique 1^{er} degré.

La formation aura lieu au plateau des Glières du 16 mars au 3 avril prochain pour un coût pédagogique de 2090€ TTC. Le coût de l'hébergement n'est pas encore connu.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un nouvel agent a été recruté sur le poste vacant de pisteur secouriste nordique saisonnier. Ce nouvel agent devra suivre la formation motoneige dispensée au plateau des Glières en janvier 2026 pour un coût de 50€ (tarif 2025), pour obtenir l'agrément de conduite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à la majorité (4 votes pour ; 1 abstention : Olivier Ricco),

- *Valide les 3 unités de formation du BNPS1 de Renaud Joly*
- *S'engage à inscrire les sommes du coût pédagogique et de l'hébergement au budget 2026*

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Valide la formation motoneige du nouvel agent,*
- *S'engage à inscrire la somme au budget 2026*

✓ Webcam lac bleu

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Webcam du Lac Bleu est hors d'usage et ne peut être réparée du fait de sa vétusté. Cette caméra permet de connaître l'enneigement et la météo des secteurs nordiques de fond de vallée et doit être remplacée.

La société Trinum a fait parvenir au SIVHG le tableau suivant qui propose 3 Webcam différentes :

Modèle	Présentation	Livecam HD	Vidéo	100% live	Alimentation	Angle de vue	Tarif € HT
FIXE4MP-B		Jusqu'à 4MP	✓	✓	POE Injecteur 15W fourni	Fixe de 130°	750 Fixation poteau : 150 € HT Option 100% live : 490 € HT
FIXE8MP-USB		Jusqu'à 8MP – 4K	✓	✓	POE Injecteur 15W fourni	Ajustable de 49 à 108°	1 350 Fixation poteau : 135 € HT Option 100% live : 490 € HT
FIXE10MP-USB		Jusqu'à 10MP	✓	✓	POE Injecteur 30W fourni	Ajustable de 20 à 90°	1 950 Fixation poteau : 135 € HT Option 100% live : 490 € HT

Le choix du conseil se porte sur la Webcam Fixe4MP-B à 750€ HT pour remplacer l'appareil précédent.

Il est rappelé à l'assemblée que la caméra du Lac Bleu avait été cofinancée par l'OT de Morillon à hauteur de 50% et que les frais d'hébergements sont partagés entre la CCMG et le SIVHG en raison de son utilité été/hiver.

L'assemblée propose que le SIVHG demande à la CCMG de participer à l'achat de la Webcam.

Néanmoins, étant donnée l'offre de Trinum de pouvoir décaler la facturation à 2026, le Président propose de valider d'ores et déjà l'achat d'un nouvel appareil pour la saison 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- *Autorise l'achat de la Webcam Fixe4MP-B à 750€ HT*

✓ Tournage film « Dumas Diable Noir »

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une demande a été formulée à la commune de Sixt-Fer-à-Cheval par la société Chapter 2, pour le tournage d'un film et que dans le cadre de cette demande cette société souhaite connaître « la tendance des organismes gestionnaires vis-à-vis de l'accueil d'une production cinématographique ».

La gestionnaire des sites touristiques de Sixt-Fer-à-Cheval précise par mail :

« La date de tournage étant autour du 9 mars, nous aurions probablement un impact sur le domaine nordique. Sachant qu'ils souhaitent tourner au niveau de la DZ, et qu'il faudra compter 300 personnes sur site et bcp de chevaux.

S'il y a de la neige, je pense qu'ils auront besoin d'acheminement en moto ou en dameuse (négociation financière et conventionnement par la suite).

Les élus sont favorables, mais souhaitent avoir un avis du SIVHG. »

Le conseil syndical est favorable à la proposition d'accueil d'un tournage cinématographique sur le site emblématique du Fer-à-Cheval durant la période d'exploitation du domaine nordique.

✓ Accès aux pistes influenceurs

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Office du tourisme de Samoëns a fait une demande au SIVHG afin que le domaine nordique offre un « accès nordique site saison » à deux influenceurs installés dans la vallée du Giffre et mettant régulièrement en avant Samoëns et nos domaines nordiques.

Après lecture de la demande, les avis sont partagés mais, même si les membres de l'assemblée ont conscience que la communication se fait de plus en plus par les réseaux sociaux et les créateurs de contenu, il leur semble plus pertinent que ces accès aux pistes soient offerts directement par l'OT de Samoëns dont le rôle est de promouvoir le tourisme dans la vallée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, vote contre la demande, à la majorité (2 votes pour : Olivier Ricco et Jérémie Bouvet ; 2 votes contre : Alain Barbier (Président) et Pascal Rouiller-Martin ; 1 abstention : Christelle Jubeau. Il y a égalité des voix, mais la voix du Président est prépondérante)

- *la demande d'offrir deux accès saison site Haut-Giffre est rejetée*

2. NOUVEAU DEPLIANT POUR LA VIA FERRATA DU MONT

Le Président rappelle à l'assemblée que de nouveaux parcours ont été créés l'an dernier dans la Via-Ferrata du Mont, et que le portique de départ installé sur le parking des Tines a été changé en conséquence. Il informe l'assemblée qu'il reste à rééditer la brochure papier pour être en adéquation avec ces changements.

Etant donné que la société qui avait réalisé les précédents prospectus n'est plus en mesure de le faire,
Etant donné que les fichiers sources ne sont plus accessibles,
Le SIVHG va devoir assumer des frais de graphisme supplémentaires, par rapport au prévisionnel.

La société ANAGA a proposé le devis suivant pour la création et l'impression de :

- 1000 exemplaires français et 1000 exemplaires anglais : 1395€ TTC
- 2000 exemplaires français et 1000 exemplaires anglais : 1470€ TTC
- 3000 exemplaires français et 1000 exemplaires anglais : 1506€ TTC

Pour chaque proposition, le coût du graphisme est fixe (1020€ TTC) et que seuls les frais d'impression sont variables (375€ TTC pour 2000 exemplaires, 470€ TTC pour 3000 exemplaires et 486€ pour 4000 exemplaires)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- *Valide la proposition d'imprimer 1000 exemplaires anglais et 3000 exemplaires français pour un montant de 1506€ TTC*
- *Autorise le Président à signer le devis ANAGA relatif à cet effet*

3. OBLIGATION DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COUVERTURE SANTE DES AGENTS

Le Président fait part à l'assemblée d'une nouvelle réglementation qui prend effet le 1er janvier 2026 : les collectivités locales auront l'obligation de participer à hauteur de minimum 15€ brut par agent et par mois à leur complémentaire santé.

2 choix sont possibles :

1. La labellisation :
 - a. les agents sont libres de choisir leurs mutuelles santé et gèrent leurs contrats
 - b. la collectivité verse la participation avec la paye (sur justificatif d'adhésion à un contrat individuel labellisé)
2. la convention de participation :
 - a. La collectivité adhère à la convention de participation santé CDG74/MNT par délibération après avis du CST
 - b. Seuls les agents qui adhèrent au contrat groupe « santé » du CDG bénéficient de la participation financière de la collectivité

Le Conseil Syndical choisit de participer à la complémentaire santé des agents par le biais de la labellisation. Un projet de délibération en ce sens sera transmis au CST.

4. QUESTIONS DIVERSES

• CONTROLE ELECTRIQUE HANGAR

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite des travaux électriques réalisés ce printemps, le contrôle électrique du hangar a été réalisé par Alpe Contrôle et a conclu à une absence de risques d'incendie et d'explosion.

- **SOUS-TRAITANCE VIA FERRATA**

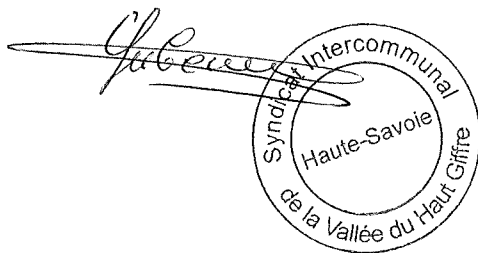
Le Président informe l'assemblée que la société MND ne s'occupera plus de la maintenance de la Via Ferrata mais va, jusqu'à la fin du contrat, sous-traiter cette tâche à la société VIA MONTA, représentée par M. Loïc Arnaud, sans aucune cession, ni aucune modification des clauses essentielles ou du périmètre des prestations prévues au contrat.

- **REUNION PLAN NORDIQUE**

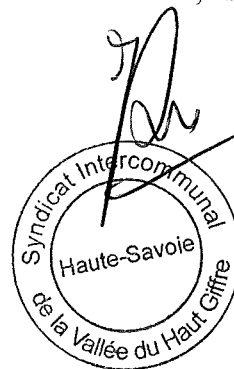
Le Président rappelle à l'assemblée qu'une réunion Plan Nordique Départemental se tiendra le mercredi 29 octobre 2025 à 11h, dans les bureaux du SIVHG, en présence des conseillers départementaux du canton et du cabinet du Président du Département. Les élus de Samoëns indiquent que M. Le Maire de Samoëns assistera à la réunion. Les élus de Verchaix indiquent que M. Le Maire de Verchaix assistera à la réunion

La séance est levée à 21h15

La secrétaire, Christelle JUBEAU

The block contains a handwritten signature of Christelle Jubeau in black ink. Below the signature is a circular official stamp. The outer ring of the stamp contains the text "Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Giffre" and the inner circle contains "Haute-Savoie".

Le Président, Alain BARBIER

The block contains a handwritten signature of Alain Barbier in black ink. Below the signature is a circular official stamp, identical to the one on the left, with the text "Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Giffre" and "Haute-Savoie".